

Remise par erreur : Vol ?

Par **IorrainDE**, le **02/02/2017** à **19:32**

Bonjour à tous, j'ai une petite question ; n'étant pas du tout spécialiste de droit pénal j'ai pris en option "droit pénal des affaires".

En relisant mon cours, j'ai noté "la remise par erreur est exclusive de vol".

Cela signifie que même si la personne qui se voit remettre la chose a été malhonnête, alors il ne peut y avoir vol ?

Merci bcp à vous tous

Par **Herodote**, le **02/02/2017** à **22:34**

Bonsoir,

Oui, c'est bien ça. Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. Or, il n'y a pas eu soustraction, mais remise volontaire. Pas de vol donc. Cela étant, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas vol qu'il n'y a pas d'infraction constituée.

Par **IorrainDE**, le **04/02/2017** à **10:30**

Merci bien de ta réponse c'est sympa !!
Bonne continuation :)